

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## LA QUESTION ALGERIENNE

Les interpellations se succèdent, à la Chambre des députés, sans aucune interruption. Le plus souvent elles sont aussi bruyantes qu'inutiles. Cette fois l'interpellation annoncée méritera peut-être la première de ces deux épithètes; il faut espérer qu'elle ne justifiera pas la seconde. La situation de l'Algérie est à ce point fâcheuse, nous ne voulons pas dire inquiétante, que le Parlement a le devoir de demander certaines explications. Le gouvernement a déjà marqué sa volonté d'agir avec fermeté, avec énergie. Il fera bien de l'affirmer nettement et hautement devant le pays. Il n'est pas possible que le spectacle scandaleux et odieux, offert en Algérie et aussi en France, par MM. Drumont, Max Régis et consorts, se prolonge plus longtemps. Il n'a d'ores et déjà que trop duré.

Comme le remarque avec beaucoup de raison la *Liberté* dans un très judicieux article, ce n'est pas l'Algérie française, la véritable Algérie travailleuse qui a envoyé M. Drumont et ses collègues en pseudo-nationalisme à la Chambre et qui a fait d'un jeune Italien, fraîchement naturalisé, le maire d'Alger. Les colons de France qui sont allés là-bas pour travailler, les vrais Français et les fils de Français ne sont pas avec eux, et il suffit, pour s'en convaincre, de constater la différence qui existe entre la composition des délégations financières instituées par M. Laferrière et celle de la municipalité algéroise aussi bien que de la représentation parlementaire. La raison en est toute simple. C'est que, pour prendre part aux élections municipales ou législatives, il suffit d'être simplement naturalisé, tandis que, pour être électeur des délégations, il faut un long stage que n'ont pas encore fait et que ne feront peut-être jamais la majorité de ces ardents patriotes qui prétendent vouloir chasser les juifs de l'Algérie, et dont le véritable but est d'en expulser les Français.

Nous jouerons là-bas un jeu de dupe si nous nous laissons prendre plus longtemps aux déclamations de ces prétendus nationalistes, de ces aventuriers venus de tous les bords maritimes de la Méditerranée : Espagnols, Maltais ou Siciliens, qu'entraînent ou que suivent quelques écervelés comme M. Max Régis ou une poignée de fanatiques aveuglés par leurs fureurs antisémites. Il est temps de ne plus se payer de grands mots et de belles phrases et de voir les choses telles qu'elles sont. Les demi-mesures ne suffiront plus pour arrêter le mal, il faut le déraciner, et pour cela avoir le courage d'agir vite et énergiquement.

Le gouvernement est déjà entré dans la bonne voie en proposant d'enlever à la mairie algéroise le contrôle de la police municipale qui laissait le gouverneur général et le préfet impuissants à réprimer les troubles et les forçait à recourir à tout propos à l'intervention des troupes. Le danger de cet état de choses était déjà apparu très nettement lors des pillages des magasins juifs où M. Max

Régis a conquis sa popularité, et M. Lépine l'avait dénoncé. Plus heureux que lui, M. Laferrière a obtenu du gouvernement cette réforme indispensable que M. Lutaud a probablement réclamée aussi en acceptant la difficile succession de M. Génie. Mais ce n'est qu'un commencement. Il faut continuer et aller jusqu'au bout, si l'on ne veut pas être acculé bientôt à la nécessité de proclamer l'état de siège dans toute l'Algérie et de suspendre toutes les libertés pour en avoir trop longtemps toléré les abus.

La suspension du maire d'Alger doit être suivie de la dissolution de tout ce singulier conseil municipal qui siège tantôt à l'hôtel de ville, tantôt dans les brasseries antijuives de la ville, qui organise des manifestations et désorganise les finances. Ce n'est pas, croyons nous, aller trop loin que de demander, comme le demande la *Liberté*, avant de faire procéder à de nouvelles élections, au gouvernement d'avoir le courage de demander aux Chambres le vote d'urgence d'une loi modifiant et restreignant les droits de suffrage de la population cosmopolite de l'Algérie. On pourrait prendre pour base de cette réforme le système électoral qui a été adopté pour les délégations. Nous ne verrions, pour notre part, aucun inconvénient à ce qu'elle soit étendue à toute la population juive de l'Algérie qui est aussi excessivement mêlée et qui n'est pas tout-à-fait innocente des fureurs déchaînées contre elle, encore bien qu'elle ait droit, comme toutes les autres fractions de la population algérienne, à l'entière et absolue protection de la métropole.

C. R.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 20 décembre 1898

La Chambre vote plusieurs projets d'intérêt local, parmi lesquels un autorisant la ville de Cahors à s'imposer extraordinairement.

On discute la proposition de M. Berry tendant à déclarer jours fériés les lundis 26 décembre et 2 janvier.

Après discussion, ce projet est mis aux voix. Le scrutin nécessitant pointage, pendant qu'on y procède, M. Maguiane propose à la Chambre de décider qu'il sera réservé une séance de nuit pour les interpellations. Il obtient un succès de fou rire. Sa proposition est repoussée.

M. Ernest Roche vient demander un crédit de 100.000 fr. pour secours aux femmes et enfants des ouvriers tués dans la catastrophe de la rue des Apennins.

Après discussion, cette proposition est renvoyée à la commission du budget.

Le président communique le résultat du pointage de la proposition Berry. Le passage à la discussion est décidé. M. Aimond soutient un amendement portant que les ouvriers de l'Etat seront payés pendant ces deux jours de chômage. Cette proposition est jointe à l'article unique qui, mis aux voix, est repoussé.

On reprend la discussion du projet relatif au relèvement du droit de douane sur les vins étrangers.

Ce projet est vivement discuté et la Chambre décide de passer à la discussion des articles.

M. Augé soutient un amendement dont la discussion est renvoyée au lendemain.

M. Fournière dépose une proposition tendant à rendre l'exercice de leurs droits politiques aux militaires en activité de service.

Cette proposition soulève de vives protestations.

M. Fournière demande l'urgence.

Après une éloquente et patriotique réponse de M. Dupuy, président du conseil, qui repousse l'urgence, l'urgence est repoussée par 467 voix contre 26.

M. Bérard dépose un rapport sur le crédit de 100.000 fr. demandé pour les victimes de la catastrophe de la rue des Apennins.

Finalement, le crédit, ramené à 10.000 fr. par la commission, est adopté par 413 voix contre 68.

Séance aujourd'hui.

Séance du 21 Décembre 1898

On vote quelques projets locaux puis on revient au projet tendant à la surélévation des droits de douane sur les vins étrangers.

M. Viger défend contre M. Augé la limite alcoolique de 12 degrés, déclarant que les craintes exprimées à ce sujet par le député de l'Hérault lui semblent d'autant plus vaines que le chiffre des importations en vins étrangers va toujours diminuant. M. Viger demande donc à la Chambre de voter le projet de la Commission qui lui paraît donner à la viticulture française une satisfaction très suffisante.

Après discussion, l'amendement Augé est repoussé.

Le nouveau droit sur les crus de raisins frais est alors voté.

Plusieurs autres amendements sont repoussés et finalement les autres dispositions du projet sont votées.

## Sénat

Séance du 20 décembre 1898

On fixe à jeudi la discussion d'une interpellation de M. de Lamarzelle, relative à la création d'une école de filles dans le Morbihan.

Puis, le Sénat aborde la seconde lecture de la loi concernant la répression des crimes de trahison et d'espionnage.

Les deux premiers paragraphes de l'article premier, portant peine de mort pour crimes de trahison commis en temps de guerre, passent sans difficulté.

Sur le paragraphe 3, M. de Monsservin demande que la peine de mort soit également applicable aux mêmes crimes commis, en temps de paix.

M. Clamageran, au contraire au lieu des travaux forcés à perpétuité demande les travaux forcés à temps.

Après une vive discussion, ces deux amendements sont repoussés.

Le texte de la commission, qui punit de mort le crime de trahison commis en temps de paix par un fonctionnaire, est adopté par 200 voix contre 12.

Séance aujourd'hui.

## L'affaire Dreyfus

Le dossier secret

D'après certains journaux, la chambre criminelle se réunirait très prochainement en comité secret pour discuter les propositions du ministre de la guerre.

On se rappelle que M. de Freycinet avait déclaré qu'en principe il ne s'opposait pas à ce que le procès-verbal sommaire de communication des pièces à la Cour de cassation fût mis sous les yeux de la défense, mais que ce à quoi il tenait, c'était que les pièces elles-mêmes avec les dates, les documents diplomatiques, avec les noms des personnalités à qui elles se rapportaient ou dont elles émanaient ne fussent pas mises entre les mains de M<sup>e</sup> Mornard.

Si la Cour ne peut obtenir de la défense, le secret absolu, elle s'engagerait à priver la défense de la communication du dossier.

Quant à M<sup>e</sup> Mornard, le défenseur de Dreyfus, il estime, en ce qui le concerne, et tout en se reconnaissant lié par le secret professionnel, que la Cour de cassation ne pourra lui refuser la communication de toutes les pièces qu'elle aura en sa possession. Son avis est que, en droit, cette communication lui est due, et qu'elle ne peut lui être refusée que dans le seul cas où il déclarerait y renoncer de lui-même.

Il examine actuellement si, dans l'intérêt de son client Dreyfus, il doit prendre une

décision qui lui paraît être très grave et renoncer à son droit.

L'Affichage !

La Ligue antisémite de France fait afficher sur les murs de Paris une proclamation rappelant que le gouvernement a déclaré à la Chambre qu'il existait au ministère de la guerre un dossier secret de l'affaire Dreyfus, qu'il ne pourrait communiquer sans compromettre la sécurité du pays.

La proclamation en conclut que Dreyfus a été justement condamné, et que le gouvernement doit faire cesser la révision et sévir contre les détracteurs de l'armée.

« S'il n'agissait pas ainsi, dit-elle, le peuple agirait à sa place, en déclarant la patrie en danger, et en usant de la plénitude de ses droits contre ses ennemis. »

— La Ligue des Droits de l'Homme va faire afficher le discours prononcé par M. Brisson à la chambre.

Esterhazy

La Chambre criminelle de la Cour de cassation, après avoir pris connaissance de la lettre du commandant Esterhazy demandant à être entendu, a ajourné sa décision jusqu'à la semaine prochaine.

Le *Gaulois* annonce que 7000 fr. provenant d'une collecte faite entre femmes d'officiers bien avant les attaques de M. Reinach, vont être immédiatement placés sur la tête du jeune fils du colonel Henry.

M<sup>me</sup> Veuve Henry contre M. Reinach

La souscription ouverte par la *Libre Parole* dans le but de soutenir la veuve du colonel Henry dans son procès contre M. Joseph Reinach, s'élevait hier à 77,500 fr.

Le Dossier Picquart

L'autorité militaire a fait parvenir avec son avis motivé sur la connexité, le dossier Picquart à la chambre criminelle de la Cour de cassation qui, depuis avant-hier soir, détient le dossier correctionnel Picquart-Leblois.

## QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Les adjoints et les directeurs

M. André Balz, du *Volume*, rapporte la mesure prise par M. Fraizier, inspecteur d'Académie de la Haute-Loire :

« Les directeurs, dans la Haute-Loire, n'auront plus désormais de rapports à faire sur leurs adjoints à la fin de l'année scolaire. »

Toutes les fois qu'un instituteur adjoint se sera rendu coupable d'une faute de quelque gravité, le Directeur sera tenu d'en aviser immédiatement, par un rapport écrit, l'inspecteur primaire. Il devra auparavant donner communication de ce rapport à l'instituteur adjoint, et l'inviter à fournir des explications écrites pour justifier sa conduite s'il y a lieu. »

La question des déplacements forcés est aussi envisagée :

« Enfin, il y a paraît-il — (c'est M. Fraizier qui parle) — des directeurs toujours prêts à demander la tête de leurs adjoints, mais qui ne s'y hasardent volontiers qu'à huis clos.

Au besoin, ils font le voyage du chef-lieu du département pour pouvoir de vive voix, sans laisser de traces, étrangler leur homme entre deux portes.

L'inspecteur d'Académie de la Haute-Loire leur dit très crûment leur fait.

Ecoutez-le, il parle d'or :

« Ce procédé a quelque chose de suspect et de peu digne, car c'est une démarche faite à l'insu de l'instituteur adjoint et com-



me à la dérobée. Celui qui a raison agit au grand jour : la justice qui se cache et qui met un masque n'est pas la justice. »

En conséquence, toute demande du directeur en vue du déplacement d'office d'un instituteur adjoint, que cette demande se produise en cours d'année, ou à la fin l'année scolaire, devra être formulée par écrit et communiquée à l'intéressé.

« A la bonne heure ! Avec un inspecteur comme M. Fraizier, ce n'est pas seulement la vérité qui sort du Puy, c'est aussi la justice. »

ANDRÉ BALZ »

UN AMI DU PROGRÈS.

## INFORMATIONS

### Election Sénatoriale

Les électeurs sénatoriaux de la Seine sont convoqués pour le 12 février à l'effet de procéder au remplacement de M. Brun, sénateur inamovible, décédé, dont le siège a été attribué à ce département. Les délégués sénatoriaux seront nommés le 8 janvier.

### A Madagascar

Le Pérou, de la compagnie Caillot et Saint-Pierre, capitaine Le Moine venant de Saint-Denis (Réunion) et Madagascar, est rentré lundi matin à Marseille ayant à bord neuf passagers et deux mille tonnes de sucre, rhum et café. Des nouvelles apportées par ce navire, il résulte qu'un incendie a détruit plusieurs villages des environs d'Anderosante ; que des révoltes partielles se sont produites sur la côte Ouest, sur l'instigation des marchands indigènes, jaloux de voir le commerce accaparé par nos concitoyens, que le général Gallieni procède à l'organisation de justices de paix dans notre nouvelle colonie, et qu'enfin, l'épidémie de peste bubonique reste stationnaire à Tamatave, très combattue par des mesures énergiques.

### Le traité Franco-Italien

On a distribué à la Chambre le projet de l'accord commercial franco-italien. Le rapport qui accompagne le projet relève l'entente cordiale qui existe entre les deux pays ; il fait l'histoire des rapports commerciaux depuis 1888, et expose les conséquences de la guerre de tarifs entre les deux pays.

Le rapport constate que pendant la suspension des relations le trafic des deux pays paraît avoir subi les mêmes pertes.

Le rapport analyse ensuite l'accord et cite les paroles qui terminent l'exposé des motifs présentés au Parlement par le gouvernement français, et il conclut ainsi : « Ces paroles reflètent notre pensée, et nous ne voulons rien y ajouter pour exprimer notre confiance dans l'adhésion de la Chambre. »

Ajoutons que la commission des traités a adopté le rapport de M. Randaccio, approuvant la convention commerciale italo-française.

### L'évacuation de Fashoda

Une dépêche du Caire annonce que le commandant Marchand et sa troupe ont évacué Fashoda le 11 décembre, à huit heures et demie du matin. Il s'est dirigé vers la rivière Sobat, pour rentrer en France, par l'Abyssinie et Djibouti.

Les drapeaux de l'Angleterre et de l'Egypte ont pris la place du drapeau Français sur le fort, qui a été occupé par les troupes égyptiennes.

### L'accident de la rue des Appenins

Les recherches des victimes enfoncés sous les décombres sont toujours continuées. Mardi on a retrouvé le cadavre d'un nommé Moreau, marié et père de famille.

L'état des blessés transportés à l'hôpital Bidart est satisfaisant.

Le préfet de police vient de décider qu'on fera sauter les parties charcelantes de l'immeuble. M. Girard, directeur du laboratoire municipal, est arrivé rue des Appenins pour arrêter les mesures de précautions à prendre.

Les obsèques des victimes ont eu lieu hier matin, à dix heures, en l'église Saint-Michel-des-Batignolles.

### L'influenza à New-York

L'influenza vient de faire son apparition à New-York.

L'épidémie revêt un caractère d'intensité particulière et les médecins redoutent de voir bientôt la mortalité augmenter dans des proportions effrayantes.

### Petites nouvelles

Une dépêche de Shanghai au *Daily News* dit que des nouvelles sérieuses parvenues de la vallée du Yantsée (Chine) annoncent que le chef rebelle Youm-Oou-Taï est allé à Shien-Yang et a massacré cent indigènes convertis et un prêtre français.

— Le correspondant du *Times* à Saint-Petersbourg dit que, dès que le tsar sera revenu de Livadia, il donnera son approbation définitive au programme de la conférence sur la diminution des armements. Le comte Mouraview notifiera ce programme à toutes les puissances représentées auprès de la cour de Russie, et leur demandera d'autoriser leurs ambassadeurs à Saint-Petersbourg à se réunir dans cette ville pour discuter le projet du tsar.

— Le bruit court que M. Heurieux, président de la République dominicaine, a été assassiné à Jacmel où il assistait incognito à un baptême.

Nous reproduisons ce bruit sous toutes réserves.

— Le steamer anglais *Ovalan* apporte la nouvelle que les Français sont activement occupés à fortifier Taïti.

## CHRONIQUE LOCALE

### La Réforme du Baccalauréat

M. Rambaud, ancien ministre de l'instruction publique, vient de saisir le Sénat

d'une proposition de réforme du baccalauréat. Le dispositif de sa proposition est le suivant :

« Article 1<sup>er</sup>. Les examens qui déterminent la délivrance des diplômes de bachelier de l'enseignement secondaire sont subis publiquement devant des jurés formés de membres de l'enseignement secondaire présidés par un professeur de Faculté. Ces membres de l'enseignement secondaire seront des agrégés, professeurs de lycées, auxquels seront adjoints des licenciés professeurs dans les collèges.

» Art. 2. Les présidents et les membres de jurys sont nommés par le ministre de l'instruction publique.

» Art. 3. Outre le siège du ressort académique, d'autres villes du ressort pourront être désignées par le ministre comme centres d'une circonscription d'examens.

» Art. 4. Tous les candidats sont autorisés à présenter des livrets scolaires dont la forme est déterminée par le ministre de l'instruction publique et à produire tous les documents propres à établir la valeur des études qu'ils ont faites.

Après un examen attentif de ces livrets et de ces documents, dont la valeur devra toujours être exprimée par un coefficient, les jurys pourront, dans une mesure aussi large qu'ils le jugeront convenable, dispenser les candidats de tout ou partie de l'examen.

» Art. 5. Les présidents des jurys ont droit d'entrée dans les classes des établissements publics pour y constater l'état des études. Les établissements libres sont autorisés à solliciter l'inspection de ces présidents. »

### Enseignement primaire

Par arrêté du 16 de ce mois, M. le ministre de l'instruction publique a décidé qu'une session extraordinaire d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'inspection de l'enseignement primaire s'ouvrira, pour toute la France, le lundi 9 janvier 1899.

Les candidats (aspirants et aspirantes), doivent se faire inscrire : à Paris, à la Sorbonne ; dans les départements, au bureau de l'inspecteur d'Académie, jusqu'au 31 décembre 1898.

L'arrêté fixant au 20 février 1899 l'ouverture d'une session pour le même examen est rapporté.

Postes d'inspecteurs actuellement vacants. Arreau, Cosne, Issoudun, Langogne, Marvejols, Quimperlé, St-Calais, Sisteron.

## CAHORS

### A la Chambre

Dans sa dernière séance, la Chambre des députés a autorisé la ville de Cahors à s'imposer extraordinairement (Oc. 72)

### Conférence

M. Leuret fera samedi soir à la mairie, à 8 h. 1/2 précises sa troisième conférence. Sujet : *L'Education intellectuelle et morale.*

### Nécrologie

C'est avec regret que nous annonçons la mort de M. Antoine Simonis, instituteur en retraite, officier de l'instruction publique, ex-président de la Société de secours mutuels des Instituteurs du Lot, décédé presque subitement, à l'âge de 67 ans.

Nous adressons nos sincères condoléances à la famille.

### Bibliothèque populaire

L'Assemblée générale annuelle des sociétaires de la Bibliothèque populaire de Cahors se tiendra, dimanche 25 décembre, à 4 heures 1/2, dans une des salles de l'Hôtel de Ville.

MM. les sociétaires sont priés d'assister à cette réunion importante.

### Ordre du jour

Compte rendu des opérations de l'année 1898 ; Modifications proposées.

### Loterie de charité du collège de jeunes filles de Cahors

La loterie organisée par les élèves du collège de jeunes filles, pour venir en aide aux familles nécessiteuses, a été tirée hier.

Voici la liste des numéros gagnants :

Bourse.....	2213
Lampe.....	120
Sachet papier à lettre.....	1373
Eau d'arquebuse.....	1376
Quinquina.....	1355
Goudron.....	1584
Les fruits (bronze offert par M. Rey).....	623
Porte-photographie.....	2670
La maîtresse de maison.....	488
Service de toilette.....	628
Canne à pêche.....	2383
Panier à ouvrage.....	696
Une paire de pantoufles.....	82
Une chaufferette.....	650
Une boîte de dragées.....	1722
Une boîte papier à lettre.....	2735
Un vase.....	1532
Un nœud de cravate.....	613
Dessous de plat.....	2387
Agenda.....	2032
Eventail.....	2033
Glace à 3 faces.....	1892
Une pêche pelote.....	2401
Sachet.....	751
Angelus.....	1343
Porte-monnaie.....	189
Nécessaire de bureau.....	1466
Une bouteille de Bordeaux 1870.....	1003
Une bouteille de Bordeaux 1870.....	982
Liqueur Tranforest de Bordeaux.....	1664
Glace à 3 faces.....	535
Pelote.....	662
Paris-Noël.....	997
Bourse.....	2700
Petit chien (jouet).....	2332
Sachet.....	690
Trousse.....	463
Nos Alpines.....	322
Lampe.....	1088
Une paire de sabots.....	1307
Une paire de vases.....	1670
Ménagère.....	48
Cendrier métal.....	1938
La saison des nids.....	2119
Porte-photographie.....	904
Cabaret à liqueur.....	633
Service à salade.....	2691
Ecran chinois.....	2328
Gravure offerte par M. le Ministre (Bénédictine).....	1407
Porte-bouquets.....	318

## L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

### PREMIÈRE PARTIE

#### Les Assassins

#### IX

#### SOUPER DE FAMILLE

Puis se tournant vers la veuve :

— Qu'est-ce que vous en pensez, la mère ?

— Je pense, répartit l'hôtesse froidement, je pense que la nuit s'avance, que nous perdons un temps précieux à bavarder, et que l'argent nous échappera si nous attendons que l'aube se lève.

La grande fille saisit la cruche d'eau-de-vie :

— Le coup de l'étrier, alors, et vivement ?

Ensuite, se penchant à l'oreille de la vieille ; et désignant de l'œil François et Sébastien :

— Vous savez bien que, pour faire quelque chose de ceux-là, faut qu'ils soient tout-à-fait ivres.

Florence n'avait point quitté la place. Elle était à demie nue ; le froid du caveau lui perçait les os ; elle souffrait horriblement. Mais

elle voulait voir et entendre. Elle s'était collée au battant de la porte. Celle-ci était épaisse, c'est vrai. Mais nous savons que ceux qui conversaient derrière ne se gênaient nullement pour parler haut et franc. Ils croyaient la fillette endormie dans son lit. Et puis, le secret de leur retrait souterrain n'était connu de personne. Qui donc eût pu les épier, les écouter et les surprendre ?

Aux derniers mots prononcés par sa sœur, la Benjamine s'arracha à son poste d'observation. Elle fit quelques pas en chancelant et s'appuya à la muraille. Ses lèvres murmurèrent une prière muette. Cette prière lui rendit la force et le courage. Une résolution virile s'alluma dans ses yeux. Elle regagna à reculons le couloir par où elle était venue, traversa de nouveau la cuisine solitaire et se retrouva dans la *Salle des voyageurs*.

Un escalier montait de cette salle au premier étage de l'hôtellerie et aboutissait à un corridor sur lequel ouvraient six chambres qui composaient la partie de la *Coq-en-Pâte* réservée à ses visiteurs. La chambre numéro 1, formait l'une des extrémités de ce corridor ; la chambre numéro 6, le terminait à l'autre. La première avait vue sur la cour ; la fenêtre de la seconde sur le jardin...

Florence vint frapper doucement à la porte du numéro 1.

#### X

#### LA CHAMBRE NUMÉRO 1

C'était une chambre plus longue que large, — d'une propreté minutieuse, avec une croisée

faisant face à la porte, une vaste armoire de chêne adossée à la muraille et un lit au-dessus duquel un ciel de serge verte découpait les dents de ses festons.

Ce lit paraissait excellent. Haut sur pieds, gréé d'un véritable luxe de matelas et recouvert d'une courteline à ramages, il se reliait à son ciel par quatre colonnes annexes. Le reste de l'ameublement se composait de deux chaises de paille, d'un vieux fauteuil de velours d'Utrecht et d'une petite table, drapée d'un napperon, qui supportait une cuvette, un pot à eau et un couple de serviettes.

Une fois seul dans ce retrait, Gaston des Armoises avait commencé par laisser s'écouler le temps nécessaire à une personne pour se coucher, après avoir vaqué à sa toilette de nuit. Puis, il avait soufflé sa bougie. Puis encore, il s'était jeté dans le fauteuil, — il s'était recueilli, — il avait attendu.

Attendu quoi ? La solution du problème. Car il y avait un problème, et les suppositions les plus contradictoires se succédaient, à ce sujet, dans l'esprit du gentilhomme...

Que signifiait la pantomime mystérieuse de Florence ? Pourquoi cette défense répétée de ne pas toucher au vin, au souper ?

Le marquis en était à se demander si les signaux redoublés de la Benjamine ne constitueraient pas une sorte d'espionnerie de jeune fille, si celle-ci jouissait bien de la plénitude de son bon sens, ou si ses yeux à lui, n'avaient point été le jouet d'une illusion, d'un mirage.

Mais non l'expression du visage de l'enfant excluait — de beaucoup — toute idée de plai-

santerie.

Ensuite Florence avait été claire et précise en son mystère.

Enfin, si, d'aventure, son œil halluciné avait trompé le gentilhomme, il ne pouvait — certainement, — en être ainsi de son oreille. La Benjamine avait parlé. Elle avait parlé au nom de *Denise*. Quel hasard lui avait appris le lien du secret qui existait entre le marquis des Armoises et la sœur de Philippe Hattier ?

L'émigré en perdait la tête. Dans sa préoccupation, Gaston se dirigea instinctivement vers la croisée, qu'il ouvrit avec précaution.

L'orage était à bout, et les dernières nuées couraient au ciel éclairci. Sous la fenêtre, s'étendait la cour, dont nous avons donné la topographie, et par delà cette cour, le verger et le bouquet de bois que nous avons mentionnés. Ceux-ci s'élevaient sur un terrain en pente dont le bouquet de bois formait le point culminant. Gaston n'eut pas le temps de remarquer que, de ce côté le *Coq-en-Pâte*, faisant faubourg, s'isolait de toute espèce d'habitations. Quelque chose qui remuait sous les grands arbres accapara son attention.

Comme il cherchait à démêler ce que se pouvait être, la lune démasqua son disque des nuages, — et la silhouette de trois hommes se détacha d'une façon nette sur l'horizon éclairé subitement.

(A suivre.)



Gravure.....	1719
Recueil de musique.....	2094
Gravure offerte par M. le Ministre (Portrait).....	1568
Gravure.....	1534
Gravure offerte par M. le Ministre.....	2730
Coffret à bijoux.....	579
Tête à tête en porcelaine.....	1100
Encrier en porcelaine.....	47
Une bouteille vin vieux.....	4010
Un porte-bouquet.....	188
2 appliques cuivre.....	1094
Porte-montre.....	2426
Lampe.....	1465
Saucisson.....	736
Bon pour 1 gigot de mouton.....	1262
Eventail.....	2306
Vases.....	168
Encrier.....	2454
Déjeuner.....	870
Veste de bébé.....	359
Paris Grand Prix.....	1474
2 gravures.....	1715
1 bouteille vieux Cahors.....	945
Petit sac.....	175
Une bouteille vieux Cahors.....	652
Menagère.....	1596
Presse à papier.....	1252
Service à liqueurs.....	1674
1 paire de rideaux.....	833
Ecran.....	684
Serviettes à thé.....	750
Plateau chinois.....	2280
1 boîte prunes d'Agen.....	2585
2 bibelots.....	194
1 plante verte.....	840
Théière.....	572
1 bouteille de bicyclette.....	1835
Pélerine et dentelle fuseau.....	366
1 bouteille de bicyclette.....	9
Porte vase.....	2293
Surprise.....	171
Papier à lettre.....	2736
Porte-bonheur.....	2114
1 paire porte-bouquet.....	16
5 volumes.....	817
Poupée.....	396
Capeline de bébé.....	1587
Déjeuner.....	2021
Pochette.....	734
Pharmacie.....	2005
1 n° de Revue (théâtre).....	2370
2 incroyables.....	664
Lampe colonne.....	2294
Réveil offert par M. Talou.....	717
Jardinière offerte par M. Costes.....	2189
Porte-montre.....	2008
Porte-parapluies.....	123
Bonbons.....	1708
1 bouteille de Cacao.....	1063
Terre cuite offerte par M. le Préfet.....	415
Lampe.....	1455
100 lettres de faire part pour mariages.....	2340
Papier à lettre.....	1726
Portrait du gagnant, bas relief offert par M. Rouget.....	2121
2 cadres.....	1190
1 bouteille crème de noix.....	2446
1 canne.....	2538
1 boîte de dattes.....	1255
9 gâteaux.....	1652
1 vase artistique.....	127
Un fichu.....	1529
Boîte de savonnettes.....	2738
1 bouteille d'huile.....	2054
3 voiles de fauteuil.....	951
1 flacon d'eau de cologne.....	698
1 flacon vinaigre de toilette.....	1347
1 flacon d'eau dentifrice.....	1773
1 flacon d'eau de quinine.....	1132
1 bouteille de quinquina.....	107
1 paté de foie gras.....	1486
1 paté de foie gras.....	1107
1 gilet de laine.....	2716
1 douzaine de mouchoirs.....	182
1 paire de bretelles.....	2589

1 douzaine de mouchoirs.....	2019
Jardin zoologique.....	2322
Histoire naturelle de Buffon.....	49
Table en peluche.....	2082
Table en bois.....	2617
2 gravures.....	2261
1 bouteille de rhum.....	1344
Vases.....	1869
Petits souliers.....	2592
Lampe.....	2418
1 paire de tourterelles.....	1805
1 plante verte.....	954
Flacon de violette.....	1423
Boîte de mandarines.....	1155
Chemise de nuit.....	454
Poudre de riz.....	1251
1 paire de chaussettes.....	2168
1 paire de jarretelles.....	961
Parure de chemise.....	530
1 paire de chaussettes.....	2412
2 primevères.....	2236
Garniture de chapeau.....	2330
Bouteille de vieux Cahors.....	2493
Fourneau.....	998
panier de pêche.....	2192
1 boîte saumon.....	494
Fruits confits.....	2134
Xérol.....	549
Quinquina.....	2510
Croquettes de chocolat.....	2640
Boîte de homard.....	589
Eventail.....	1441
Bonbonnière.....	197
Broche.....	186
Malle.....	2503
1 paire pigeons.....	2039
Vase de Sèvres offert par le Pr. de la Rép.....	1785
Violette.....	1784

Les élèves du Collège de Jeunes filles et le Comité d'organisation de la tombola de charité remercient toutes les personnes qui ont bien voulu prendre part à leur œuvre de bienfaisance soit en leur offrant un lot soit en leur prenant des billets de loterie.

Exposition Universelle de 1900

Dans quelques semaines, les Comités d'admission de l'Exposition de 1900 auront terminé leurs travaux et les listes des exposants seront irrévocablement closes. En effet, l'article 33 du règlement général stipule que les demandes des producteurs français devront être remises au Commissariat général (direction générale de l'exploitation), avant le 1<sup>er</sup> février 1899.

Le président du Comité départemental du Lot a l'honneur en conséquence de prier les industriels et producteurs du département qui désirent participer à l'Exposition, de lui envoyer le plus tôt possible à la préfecture, et au plus tard le 25 janvier, leurs demandes d'admission, afin qu'il puisse les faire parvenir en temps utile au Commissariat général.

Cahors, le 21 décembre 1898.

Le président du Comité départemental.  
PIERRE DUFOUR.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME DES 22 ET 25 DÉCEMBRE 1898

Allegro militaire.....	Dasch.
Mireille (Ouverture).....	Gounod.
Souvenir des bains de Baden (Valse).....	J. Strauss.
Samsou et Dalila (Fantaisie).....	St-Saëns.
Sauterelle (Polka).....	José.

De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (Allées Fénélon).

Arrondissement de Cahors

**ALBAS. — Nécrologie.** — Nous apprenons le décès de M. Soullignac, conseiller municipal républicain de la commune d'Albas, pour la section de Cénac.

Les obsèques ont eu lieu mardi. Beaucoup d'amis ont tenu à accompagner jusqu'à sa dernière demeure ce républicain dévoué qui savait défendre, avec zèle, les intérêts de sa section.

**FRANCOULES. — Incendie.** — Samedi dernier 17 courant, un incendie s'est déclaré dans l'immeuble de M. Ambroise Aymard, propriétaire à Francoules.

Une maison d'habitation et son mobilier ont été complètement détruits.

Les pertes, qui s'élevaient à environ 5,000 fr., sont couvertes par une assurance.

On ne sait, pour le moment, quoi attribuer cet incendie.

**BOISSIÈRES. — Fièvre typhoïde.** — En raison de l'épidémie de fièvre typhoïde qui sévissait dans la commune, les écoles avaient été fermées par décision administrative.

D'après l'un des médecins, une amélioration sensible s'est produite dans l'état sanitaire et tout fait prévoir l'ouverture prochaine des cours scolaires.

**CATUS. — Bascule.** — M. Cassan Jean-Aristide a été déclaré adjudicataire des droits de pesage à bascule, pour une période de 5 années à partir du 1<sup>er</sup> janvier et moyennant le prix de 145 francs par an.

Arrondissement de Figeac

**FIGEAC. — Pari mutuel.** — M. le président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes, a accordé sur les fonds du pari mutuel une subvention de 75,000 francs, payable en deux annuités, à l'hôpital-hospice de Figeac, en vue de la création de divers services pour les malades.

**Probité.** — Un portefeuille contenant 700 fr. en billets de banque et diverses valeurs, a été trouvé dans la gare de Maurs, par M. Emile Raynal, homme d'équipe à la compagnie du chemin de fer d'Orléans. Ce dernier s'est empressé de le remettre à M. le chef de gare, qui l'a fait parvenir à son propriétaire, M. B..., de Latronquière.

**CAJARC. — Terrible accident.** — Un épouvantable accident vient de jeter dans la consternation une brave famille d'ouvriers. Voici les faits :

Quelques maçons étaient occupés à construire un mur de soutènement bordant la propriété de M. Lacam du Blès, à Cajarc.

La victime, le sieur Bos, dit Blanchet, aidait au déchargement des tombereaux de pierre, quand, par imprudence de la part du charretier, le malheureux Bos fut pris par le derrière de la charrette, qui en basculant, l'entraîna sous les blocs, et le précipita

par la tête la première, sur un mur à trois mètres au-dessous.

Ses camarades allèrent le relever dans un état lamentable, la tête ne formait plus qu'une plaie. Transporté à la pharmacie, on dut lui faire plusieurs points de suture. On espère néanmoins que ses jours ne seront pas en danger. La victime, très estimée dans la localité, est âgée de cinquante-cinq ans et père de six enfants.

LACAPPELLE-MARIVAL. — Abattoir.

M. Lacam Félix a été déclaré adjudicataire du bail à ferme de l'abattoir, pour une période de 5 années à partir du 31 décembre 1898 et moyennant le prix annuel de 930 francs.

Arrondissement de Gourdon

**GOURDON. — Tribunal correctionnel.** — Audience correctionnelle du 19 décembre.

Philomène Escapoulade, épouse Pradié, âgée de 36 ans, demeurant à Vaillac, inculpée de vol d'une poule, a été condamnée à 25 fr. d'amende et aux frais, avec application de la loi Bérenger.

Pierre Allemadou, âgé de 26 ans, né à Saint-Astier (Dordogne), sans domicile fixe, inculpé de vagabondage, a été condamné à huit jours de prison et aux frais.

Louis Miquel, âgé de 26 ans, né à Caniac, cultivateur, demeurant aussi à Caniac, inculpé de chasse sans permis, a été condamné à 20 fr. d'amende et aux frais.

Vincent Lugol, âgé de 28 ans, né et domicilié à Dégagnac, inculpé de chasse sans permis est condamné à 16 fr. d'amende et aux frais.

**MARTEL. — Octroi.** — M. Linard Jean, de Martel, a été déclaré adjudicataire pour 5 années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1899, des droits d'octroi à percevoir dans cette commune au prix annuel de 1700 fr.

BULLETIN FINANCIER

Toute l'activité du marché s'est portée sur le groupe de l'Extérieure qui d'une clôture à l'autre est en hausse de 1,05, aux cours actuels toutes les primes fin courant et même celles de janvier sont débordées. Les autres fonds d'Etat n'ont pas sensiblement varié.

Nous retrouvons le 3 0/0 à 101,87, le 3 1/2 0/0 à 104,30 et l'amortissable à 101,45.

La Banque de France clôture à 3,850.

Le Crédit Foncier à 734, le Crédit Lyonnais à 864 sont sans changement. Le Comptoir National d'Escompte a passé de 587 à 590.

Le Suez a repris de 13 fr. à 3,628.

Parmi nos Chemins, le Lyon coté 1,910, le Nord 2,107 et l'Orléans 1,820.

L'Extérieure qui finissait hier à 45,40 clôture à 46,45; l'Italien cote 94,80, le Turc D 22,90, la Banque Ottomane 552.

Le Russe 3 0/0 1891 est faible à 95,30; le 4 0/0 consolidé finit à 102,40.

En Banque l'action Novo-Pavlovka est en reprise à 147; les obligations hypothécaires 5 0/0 font 149.

L'Action Banque française d'Emission a des allures fermes à 160.

LE

DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

DEUXIÈME PARTIE

Le procès

I

Tartas était devenu effaré, comme l'animal qui vient de tomber dans un piège. Il n'avait plus de regard, plus de salive.

Il considérait M<sup>e</sup> Durand d'un air hébété. Ah ! certes, il ne s'attendait pas à cela. Il n'avait plus cet air délibéré, se balancement fier des hanches que nous lui avons vu quand il s'était avancé vers la barre.

Il avait positivement l'air de l'accusé. Il piétinait d'angoisse à sa place et aurait souhaité que la terre l'engloutit pour le soustraire d'un coup à l'attention dont il était l'objet.

Pendant ce temps un étrange travail se faisait dans l'esprit d'Edgar de Cordouan, qui ne perdait pas la terre l'engloutit pour le soustraire d'un coup à l'attention dont il était l'objet.

Pourquoi cet homme après tout ne serait-il

pas le complice ? Il était là, sur les lieux du crime, à l'heure où le crime avait été commis. C'était lui qui l'avait le premier saisi, le premier accusé, sans doute pour donner le change...

Et l'espérance entraînait en lui. La voix du président interrompit ses réflexions.

Celui-ci s'adressait à Tartas : — Vous avez entendu, Tartas, ce que l'on vient de dire ?

— Oui, monsieur le juge

— Qu'avez-vous à répondre ?

— C'est faux ! s'écria audacieusement le coquin ; si j'ai fait la noce, c'est que je n'avais pas du travail ; ça ne regarde que moi.

— Et l'argent, où le prenez-vous ?

— Des médailles que j'ai lavées...

— Des médailles ?

— Des médailles de sauvetages en or et en argent qu'on avait données à mon père et à mon grand-père... Je puis fournir les preuves.

Le président se tourna vers l'avocat :

— Que prétendiez-vous insinuer, maître Durand, en parlant des dépenses exagérées faites par le témoin, précisément à partir du jour où le crime de la rue de la Course avait été commis ?

— Je voulais montrer que cette opulence imprévue chez ce témoin était tout au moins singulière.

— Mais vous aviez une idée ?

— Assurément.

— Expliquez-la clairement.

L'avocat toussa, se tourna vers le public, et

prit un ton de plaidoirie.

— Il est hors de doute pour moi, et bientôt, je l'espère, pour tous ceux qui m'écouteront...

— Je vous en prie, ne plaidez pas. Ce n'est pas encore le moment, interrompit le président.

M<sup>e</sup> Durand prit un ton moins haut :

— Il est hors de doute que mon client est innocent.

— C'est ce que les débats nous démontrent.

— Que le crime a été commis par quelqu'un qui voulait le perdre.

— Toujours votre marotte, murmura le président.

L'avocat bondit à son banc.

— Mais cette marotte, monsieur le président, c'est l'amour de la vérité ! C'est le désir que nous avons d'épargner à la justice une de ces erreurs...

Du geste, le magistrat l'arrêta.

— Assez ! assez ! nous y viendrons tout à l'heure. C'est tout ce que vous aviez à dire sur le témoin ?

Tartas avait redressé la tête.

— Est-ce que monsieur voudrait faire croire, s'écria-t-il en jetant à M<sup>e</sup> Durand un regard de défi.

— Vous, taisez-vous, dit le président. Vous répondrez quand on vous interrogera.

— Bien, monsieur le juge, répliqua docilement le coquin, mais il ne faudrait pas non plus qu'on vienne m'insulter : c'est vrai que j'aime boire un coup avec les camarades, mais à part ça...

Et Tartas regarda le public bien en face.

Il avait l'air de ces plantes battues par l'orage, qui, après avoir courbé la tête se redressent plus hautes et plus fières dès que la pluie a cessé.

Henri Soulac avait aussi relevé la tête.

Toutefois, le triomphe de Tartas fut de courte durée, M<sup>e</sup> Durand, en véritable comédien, attendait le moment propice pour lui porter le dernier coup, le plus perfide. Il ne disait plus rien et semblait accepter humblement sa déconvenue.

Il faisait mine de se rasseoir quand il dit au président, sans avoir l'air d'attacher à sa question la moindre importance :

— Monsieur le président veut-il me permettre d'adresser encore un témoin une toute petite question ?

— Faites maître Durand.

— Je voudrais demander à M. Tartas ce qu'il a fait de sa mère, depuis trois mois qu'on ne l'a pas vu à la Bastide.

Et il se rassit, très tranquille, et replaçait lentement sur son nez son lorgnon qui était tombé.

Tartas, éperdu, suant d'épouvante, s'était effondré.

Sa mère, en effet, depuis la scène que nous avons racontée, avait disparu de la mesure de la Bastide, et le misérable ne savait pas ce qu'elle était devenue. Avait-elle été le dénoncer ?

Tous les regards s'étaient portés sur le coquin.

(A suivre.)



**Bibliographie**

**LE BON JOURNAL**

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 22 décembre.

V<sup>me</sup> Nacla : Chronique. — Emile Hinzelin : Chasse en Lorraine. — Victor Cherbuliez : Jacqueline Vanesse (suite). — Claire Vautier : Inutile (suite). — Constant Améro : Blanche-Neige (suite). — Pierre Maël : Les Naufrageurs (suite). — Alexis Bouvier : La petite Duchesse (suite). — V<sup>me</sup> Nacla : L'enfant (suite).

**Le livre des nouvelles. — N° 6**

— Sommaire — Une mère, Conte imité d'Andersen, par Alexandre Dumas. — Après la pluie, par Henry Gréville. — Le cœur révélateur par Edgard Soë, traduction de Ch. Baudelaire. — Réprésailles par François de Nion. 11, place Pigalle, Paris.

**LE MONDE ILLUSTRÉ.** Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36<sup>e</sup> année. Sommaire du numéro 2178 du 24 décembre 1898.

**GRAVURES :** Palestine : Le jour de Noël à Bethléem : Eglise de la Nativité. — Entrée des pèlerins, le jour de Noël. — Vue générale de la ville. — Intérieur de l'Eglise de la Nativité. — Le Consul général de France se rendant officiellement à Bethléem, le jour de Noël. — La crèche (Eglise de la Nativité). — Grotte de la Nativité.

**Beaux-Arts :** Misère, tableau de M. Bellan. Théâtre illustré : Bouffes-Parisiens : Véronique : Le duo de l'âne.

**Paris :** La catastrophe de la rue des Apennins : La maison écroulée.

**Le Salon du Cycle.** Les jouets du jour : Le planteur. — La pompe. — Le petit décroqueur, etc.

**Espagne :** Madrid : La Plaza Mayor, aux approches de la Noël.

**Départements :** Hérault : Colonie industrielle d'Aniane. — L'entrée principale. — L'exercice. — Les ateliers.

**Les livres illustrés :** Gravures extraites des publications nouvelles de Delagrave, Hetzel, Mame, Collin et H. May.

**TEXTE :** Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Variétés : Le drame du Palais Bourbon, par G. Lenôtre. — Les jouets du jour, par Léo Claretie. — Noël à Bethléem, par D. — La colonie industrielle d'Aniane, par Léon Héloï. — Aux approches de la fête de Noël, par X. — Les livres d'étrennes, par A. B. — Le Salon du cycle, par A. Wimille, etc., etc.

**Explication des gravures, Revue comique, Echees, Rébus, Récréations, Bibliographie, Sport, etc.**

**Nouvelle illustrée :** Ayské, par M<sup>me</sup> M. Markovitch, illustrations de M. Vauzange. Le numéro : 50 centimes.

**JOURNAL DE LA JEUNESSE.** — Sommaire de la 1360<sup>e</sup> livraison (24 décembre 1898).

**Le trésor de Madeleine,** par Pierre Maël. — Benvenuto Cellini, par P. Vincent. — Les almanachs par Louis Barron. — Les compagnons de la Marjolaine, par Arsène Alexandre. — Le trésor de Boscoreale au musée du Louvre, par Et. Leroux.

**Abonnements :** Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

**GUERISON**  
Certaine et Radicale  
de toutes les  
**AFFECTIONS**  
de la **PEAU**  
Dartres, Eczéma, Acné,  
Psoriasis, Herpès, Prurigo,  
Pityriasis, Lupus, etc., etc.

**Plaques et Ulcères variqueux**  
dits incurables.

Ce traitement qui a été essayé dans les  
**HOPITAUX** avec le plus grand succès et  
présenté à l'Académie de Médecine ne  
dérange pas du travail; il est à la portée  
des petites bourses, et, dès le 2<sup>e</sup> jour, il  
produit une amélioration sensible.

**M. LENOIR**, Médecin Spécialiste, ancien Aide-  
Major des Hôpitaux N<sup>os</sup> 9, rue de Turin,  
PARIS. Consultations gratuites par Corresp.

MAISON  
**LOUBEYRE**

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique  
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions  
Hors concours — Membre du Jury

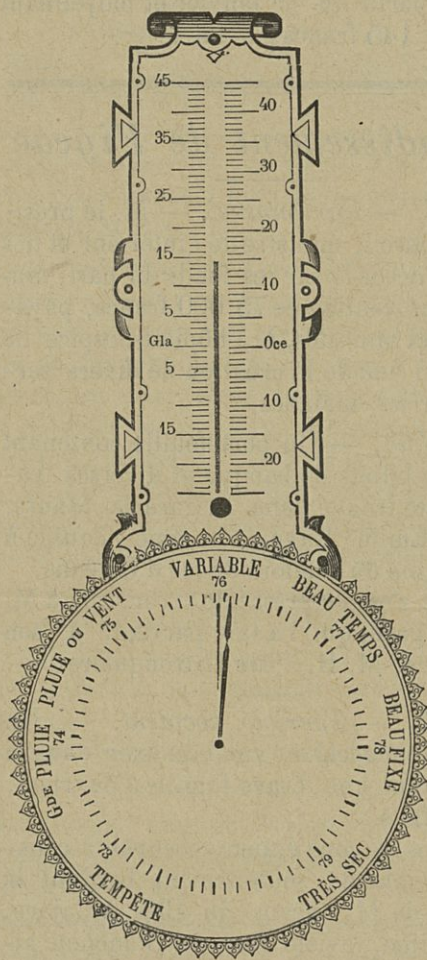
Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Des employés des premières maisons y sont constamment attachés et on peut être assuré d'y trouver toujours un service irréprochable. Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

M. LOUBEYRE vient de créer une **étuve modèle**, adoptée par les Hôpitaux de Paris, agencée de façon à assurer la désinfection complète de tous les instruments de coiffeurs et autres. Cette étuve, qui va fonctionner dans son Salon, est appelée à devenir, à bref délai, le complément indispensable de toutes les Maisons de premier ordre en France et dans le monde entier.

**LOTION ANTISEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GÉLIS**

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux  
— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Un Prix-Courant est tenu à la disposition des clients pour tous les articles de Parfumerie des premières Maisons de France et de l'étranger.



**Baro-Thermomètre.**

Température minima du jour : 5.4  
Id. maxima de la veille : 7.  
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

**MUSIQUE**

Nous livrons tous les instruments de musique, spécialité **Accordéons**, première qualité à des prix d'un bon marché étonnant, et envoyons notre Catalogue illustré franco et gratis. Port de lettres 25 cts. **Severing & Comp., Neuenrade (Allemagne).**

**J. VALDIGUIÉ**

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

**Portraits** de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vue de Cahors et des environs.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**Billets d'aller et retour de famille**

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.**

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau

d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour : Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

*Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.*

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.**

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

*Cartes de Visite*

LES CARTES DEUIL SUBISSENT UNE AUGMENTATION DE :  
1/2 deuil **0.50**. — Grand deuil **0.75**

Enveloppes blanches : **1 fr.** le cent. — Enveloppes deuil : **1.50** le cent.

Pour recevoir **franco** un cent de Cartes, il suffit d'envoyer avec la commande, le numéro correspondant au caractère choisi et d'ajouter pour le port : 25 centimes pour 100 cartes et 45 centimes pour 100 cartes et 100 enveloppes. — **Adresser les lettres à**

**L'Imprimerie du JOURNAL DU LOT à CAHORS**

**Cartes à 1 fr. 25 le cent.**

N° 1. M. & M <sup>me</sup> JEAN ESCLAVISSAT	N° 7. Madame R. BOUSSENARD
N° 2. HIPPOLYTE & PIERRE FAVERNIER	N° 8. R.-M. BONVALOT
N° 3. F.-H. ROUGEMONT	N° 9. LUCIEN ROUGIER LICENCIÉ EN DROIT
N° 4. MAURICE FRESNIEUX Attaché à la Banque de France	N° 10. P. SOURDINAIN
N° 5. M. BOULDOIRE AURILLAC.	N° 11. R. MIRANDOL BERGERAC (DORDOGNE).
N° 6. M. & M <sup>me</sup> GUSTAVE BRISSAC 7, Rue des Platanes, BEAUVAIS.	N° 12. DANIEL MERCADIER

**Cartes à 1 fr. 30 le cent.**

N° 13. Eugène DELSAHUT Sergent-major au 223 <sup>e</sup> de ligne	N° 16. Alexandre Decourcelles Médecin
N° 14. Mademoiselle Berthe Rivals	N° 17. Daniel & Charles Franqueville BORDEAUX
N° 15. Gaston Bergerat	N° 18. Madame Jean Haudoire Fumel (Lot-et-Garonne).

**Cartes à 2 fr. le cent.**

N° 19. Fernand Lemarquis Étudiant en Droit	N° 22. Baptiste Rambrac
N° 20. H. Bourdier	N° 23. René Duchesne
N° 21. Madame H. Suchet	N° 24. A. Coulon

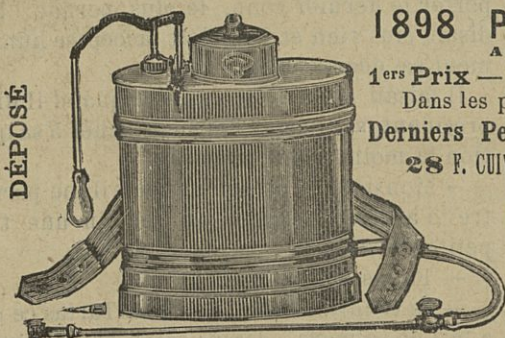
Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

**MANDELLI, Cahors**

Seul représentant de l'ORFÈVRENERIE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre **OMÉGA**

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr., Or 125 fr.



**1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE**

A pompe directe et air comprimé

1<sup>er</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or  
Dans les principaux Centres viticoles de France  
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti  
28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

**F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant**

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.